



Le Ministre des Finances

Communiqué de presse

Le Ministre Geens rencontre via un système d'avances le problème des Communes dans leur planification financière.

Le Ministre des Finances Koen Geens a développé un système d'avances pour les Communes. Ce système devrait faciliter la planification des finances communales. Le problème qui se pose aux Communes du fait que le paiement des centimes additionnels communaux sur base des enrôlements réels peut être inférieur à ce qui avait été estimé antérieurement, est ainsi rencontré. Grâce à l'introduction d'un régime d'avances, une solution est aussi offerte pour cette année encore.

Situation d'aujourd'hui: paiements intermédiaires basés sur des estimations

Normalement, l'autorité fédérale transfère les centimes additionnels communaux le mois suivant la réception du paiement. Il peut arriver que ces versements intermédiaires soient inférieurs ou supérieurs aux estimations initiales.

Pour 2013, cela signifierait concrètement que 2,67 milliards d'euros seront reçus, au lieu des 2,85 milliards d'euros estimés. Cela consiste en un glissement, vu que le déficit de 2013 ne sera transféré qu'en 2014.

Ce retard de versement des fonds aux communes n'est pas imputable au rythme des enrôlements en matière d'impôt des personnes physiques, mais bien à la différence significative entre le mix de revenus actuel des contribuables enrôlés pour l'exercice d'imposition 2013 par rapport au mix correspondant réalisé au cours de la même période d'enrôlement pour l'exercice d'imposition 2012.

L'une des raisons réside dans le rythme de traitement global des déclarations simplifiées. Ce rythme est, cette année, encore plus élevé que l'an dernier, et se manifeste plus rapidement du fait d'un enrôlement

quelque peu retardé des déclarations introduites via Tax-on-Web suite à des corrections qui ont dû être apportées au programme de calcul. De ce fait, la part relative des déclarations pré-remplies a augmenté dans le total des déclarations qui ont été enrôlées au 31 octobre. Etant donné que ces déclarations pré-remplies concernent généralement des revenus plus faibles, cela peut donner lieu à une baisse provisoire des recettes communales.

Ce glissement est gênant pour les Communes, sur le plan de la planification financière. Le Ministre répond maintenant à ce problème pratique.

Système d'avances

Le Ministre prend l'initiative de stabiliser les finances communales grâce à un système d'avances. Il a demandé à son administration d'en examiner la faisabilité et de développer un système. Il a déjà été fait appel à un tel système par le passé.

Ce système prévoira structurellement des avances pour les quatre derniers mois de chaque année civile. Au cours des premiers mois de l'année suivante, un décompte aura lieu afin de rétablir la correspondance avec les recettes fiscales réelles.

Pour 2013, une avance unique sera accordée, pour un montant global de 218 millions d'euros. Elle sera intégralement versée au cours du mois de décembre 2013. Cette avance n'a aucun impact sur le budget. Les services de l'ICN la considèrent comme une avance de trésorerie, donc neutre du point de vue SEC.

Les 218 millions sont répartis entre les Communes dont les centimes additionnels communaux sont en dessous du niveau des estimations. C'est le cas pour 377 d'entre elles. Pour les 210 autres Communes, aucune différence négative n'a été constatée. Les différences entre les Communes s'expliquent en partie par les différents types d'enrôlement qui se présentent dans les Communes, entre autres du fait des déclarations pré-remplies et les déclarations introduites via TOW par des mandataires.

Chaque administration communale sera informée individuellement des avances qu'elle peut attendre.

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –
davine.dujardin@ckfin.minfin.be

Kabinet Koen GEENS, Minister van Financiën
Wetstraat 12
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre des Finances
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles

.be